

**Club Les Ailerons
Centre Père Arthur Guertin
Règlement de la réunion
2024**

*Les Ailerons ont reçu l'autorisation de mener des activités de modélisation MAAC en intérieur et comprennent et acceptent pleinement que toute autorisation accordée s'applique **uniquement aux activités en intérieur** - aucune exception*

Administratif

Club : Les Ailerons (#96, Zone G)

Lieu : Centre Père Arthur Guertin , salle Fournier
16 rue Bériault , Gatineau, QC. J8X 1A3
(819) 770-4240 (Mme Audette Lebel)
45.446110, -75.716262

Contact : Jean-Guy Pelletier, MAAC 57765, Président
(819)770-2767 jean-guy_p@bell.net

Objectif : Réunions des membres.

Date et heure :

10 octobre 2024 / 14 novembre 2024 / 20 mars 2025 de 19h00 à 21h00 .

Conditions d'utilisation - Toutes les personnes utilisant ce site de modélisation doivent :

1. être membre en règle du MAAC.
2. être membres du Club Les Ailerons.
3. s'engage à respecter le code de sécurité MAAC et toutes les autres règles du site.

Une copie de ces règles doit être présente lors de l'affichage, soit sous forme imprimée, soit sous forme électronique (sur un téléphone/appareil).

L'alcool, les drogues et le tabac sont interdits.

Suivre les règles énumérées dans les Statuts du Club Les Ailerons.

Le Club révisera ces règles au moins une fois par an.

En cas d'urgence, le téléphone (9-11 ou numéro) et l'adresse civique à donner aux premiers intervenants sont

**Centre Père Arthur Guertin , salle Fournier
16 rue Bériault , Gatineau, Qc.**

Procédures normales d'exploitation et règles de sécurité du chantier

Ce site est réservé aux réunions uniquement. Les expositions statiques de modèles d'avion sont autorisées, mais aucune batterie ne sera présente sur place.

1. Les modèles ne sont autorisés qu'en tant qu'expositions statiques, et si un modèle est présent, le modèle doit être rendu inutilisable.
2. Les modèles exposés ne seront pas alimentés, aucune batterie ne sera autorisée sur place.
3. Tous les systèmes d'alimentation (gaz, préchauffage, électrique) doivent être rendus inutilisables. Tout aéronef complet doit avoir ses hélices retirées et tout le carburant retiré des réservoirs. Les batteries de propulsion doivent être débranchées.
4. Un extincteur adapté doit être disponible si des modèles sont exposés.

Procédures d'urgence ou de sécurité

1. Aucune autre action que de contacter le 911 pour obtenir de l'aide n'est nécessaire.
2. Appelez le 911, avisez le responsable du Centre Père Arthur Guertin. La sortie la plus proche est à environ 10 mètres de la salle de réunion. Le Centre Père Arthur Guertin a tout ce qu'il faut pour répondre à toute situation d'urgence. (extincteurs etc.)
3. Aucune autre stratégie d'atténuation des risques n'est requise sur ce site.